

Droit du travail

## Les suspensions du contrat de travail

1 jour (7h00) | ★★★★★ 4,6/5 | DT-SUSP | Évaluation qualitative de fin de stage |  
Formation délivrée en présentiel ou distanciel <sup>(1)</sup>

Formations Management › Droit du travail et relations sociales › Droit du travail



### À l'issue de ce stage vous serez capable de :

- Comprendre les règles d'absences dans les rapports professionnels
- Comprendre les droits à être payé même sans travailler pour absences autorisées.

### Niveau requis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

### Public concerné

Gestionnaires de pôles RH, responsables d'équipe.

### Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2i Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émarginée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

#### (1) Modalité et moyens pédagogique :

Formation délivrée en présentiel ou distanciel \* (e-learning, classe virtuelle, présentiel à distance). Le formateur alterne entre méthodes \*\* démonstrative, interrogative et active (via des travaux pratiques et/ou des mises en situation). La validation des acquis peut se faire via des études de cas, des quiz et/ou une certification.

Les moyens pédagogiques mis en oeuvre (variables suivant les formations) sont : ordinateurs Mac ou PC (sauf pour les cours de l'offre Management), connexion internet fibre, tableau blanc ou paperboard, vidéoprojecteur ou écran tactile interactif (pour le distanciel). Environnements de formation installés sur les postes de travail ou en ligne. Supports de cours et exercices.

\* Nous consulter pour la faisabilité en distanciel. \*\* Ratio variable selon le cours suivi.

# Programme

## Introduction

- Présentation de chacun
- Attentes et objectifs visés de chaque participant
- Présentation de la formation

## Les règles communes

- Les obligations du salarié (production d'un justificatif...)
- Les obligations de l'employeur
- Les suspensions du contrat de travail assimilées à du temps de travail
- Les suspensions payées comme temps de travail

## Les suspensions indemnisées

- Les congés maternité / adoption / paternité
- La maladie
- L'AT, l'accident de trajet ou la MP
- Les IJSS et la prévoyance complémentaire
- Le temps partiel thérapeutique et ses pièges
- Les difficultés du prélèvement à la source à connaître
- L'inaptitude et le reclassement
- L'invalidité et l'incapacité ; le handicap

## Le cas particulier des congés payés

- Les deux notions juridiques de période
- L'acquisition du droit aux congés payés et les temps assimilés ou non au temps de travail
- La prise des congés payés
- Le congé principal en jours consécutifs
- d'ordre public absolu
- Les jours bonifiés de fractionnement
- Les jours supplémentaires conventionnels ou issus des usages
- L'indemnisation des congés payés : 1/10ème ou maintien de salaire

## La notion de congés sans solde et ses variantes

- Congé sabbatique ou création d'entreprise

## Synthèse de la session

- Réflexion sur les applications concrètes que chacun peut mettre en oeuvre dans son environnement
- Conseils personnalisés donnés par l'animateur à chaque participant
- Bilan oral et évaluation à chaud

## Modalités d'évaluation des acquis

L'évaluation des acquis se fait :

- En cours de formation, par des mises en situation contextualisées évaluées
- Et, en fin de formation, par un questionnaire d'auto-évaluation ou une certification (M2i ou éditeur)